

BULLETIN INFO SPÉCIAL DPCSR



Bilatérale DRH - Sous-directeur des personnels 1/2

**Réunion de travail - Création du 3^{ème} grade
pour le corps des DPCSR (DPCSR HC)**

Les conditions statutaires

Août 2025

Le 22 juillet 2025, une délégation du SANEER & SR a été reçue par le Sous-directeur des personnels de la DRH afin de travailler sur les propositions relatives à la création du grade de DPCSR Hors Classe (3^{ème} grade). La base de travail contenue dans une fiche nous avait été transmise fin février.



Trois viviers de recrutement permettent la promotion au grade de Hors Classe pour la plupart des corps de catégorie A. En l'absence d'emplois fonctionnels, seuls deux viviers sont possibles pour le corps des DPCSR.

SANEER & SR
Le syndicat des DPCSR

Conditions statutaires

1^{er} vivier

Délégués principaux ayant au moins atteint le cinquième échelon de leur grade et justifiant de 8 années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise correspondant à un niveau élevé de responsabilité, à la date d'établissement du tableau d'avancement

Un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du MI fixera la liste des fonctions à prendre en compte pour le 1^{er} vivier.

La proposition de la DRH relative à l'échelon d'accès et à l'ancienneté est satisfaisante. Elle correspond à ce qui se fait pour la plupart des corps de catégorie A.

Proposition du SANEER & SR des fonctions à prendre en compte

Le grade de Hors Classe donne vocation à exercer des fonctions correspondant à un niveau particulièrement élevé de responsabilités pour le corps des DPCSR dans le domaine du permis de conduire et de la sécurité routière.



- Directeur des formations institutionnelles INSERR
- Directeur de CERT permis de conduire
- DPCSR en charge d'un BER encadrant 25 agents et plus
- Chef de bureau ou Adjoint au Chef de bureau à la SD-ERPC de la DSR
- Chef de service SESR en service déconcentré
- DPCSR en charge de la coordination régionale des BER départementaux (poste à créer)

PS : Cette liste n'est pas exhaustive

2^{ème} vivier

Ouvert aux délégués principaux ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle et ayant atteint le dernier échelon.

Proposition du SANEER & SR

Constat :

À ce jour aucun agent n'est éligible. En effet, à la lecture du dernier bilan du corps, nous constatons qu'aucun DPCSR n'a atteint le 11^{ème} ni le 10^{ème} échelon. Un seul DPCSR est au 9^{ème} échelon.

Afin que les services puissent faire des propositions pertinentes et en raison de la faible volumétrie du corps, le SANEER & SR demande à ce que le 8^{ème} échelon soit pris en compte comme échelon devant être atteint. Actuellement le 8^{ème} échelon a été atteint par 10 DPCSR.

